

<b>Département de l'ALLIER</b>	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre, à dix-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de DESERTINES, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mil vingt-quatre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SANVOISIN, Maire.
<b>Arrondissement de MONTLUÇON</b>	<b>Présents</b> : MM. SANVOISIN Christian, BERNARD Jean-Luc, NOUAILLES Didier, DESNOUX Patrice, GUILLON François, LEROY Fabien, LOPES Pascal, PALIOT Didier, PRIÈRE Pascal SAGNEZ Dominique, SIMONIN Jean-Jacques, TOULOUSE Serge, et Mmes BABUT Fatima, BESSON Valérie, CHARRET Audrey, CHAUVET Caroline, COLLINET Dominique, MANSAT Lucette, MONCELON Claire. <b>Excusés</b> : M. BARRADO Alain ayant donné pouvoir à M. SANVOISIN Christian M. DA SILVA Jonathan ayant donné pouvoir à Mme BESSON Valérie M. BIERJON Stéphane ayant donné pouvoir à Mme CHAUVET Caroline Mme TYNDIUK Allyssone ayant donné pouvoir à Mme CHARRET Audrey Mme MAJER Lynda ayant donné pouvoir à M. LEROY Fabien
<b>Commune de DESERTINES</b>	<b>Secrétaire</b> : Mme CHARRET Audrey

### DELIBERATION N° 2024-03-03

#### OBJET : AJUSTEMENTS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

VU l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci.

**CONSIDÉRANT** que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal de modifier ou supprimer des emplois pour répondre à un besoin ou les adapter aux besoins de la collectivité.

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de créer deux postes d'agent social pour permettre le bon fonctionnement de la crèche municipale,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- DE MODIFIER le tableau des effectifs comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF ACTUEL	+	-	NOUVEL EFFECTIF
<b>Emploi fonctionnel</b>					
DGS de 2 000 à 10 000 h.	A	1			1
<b>Total</b>		<b>1</b>			<b>1</b>
<b>Filière administrative</b>					
Adjoint administratif	C	3			3
Adjoint administratif principal 2ème cl	C	1			1
Adjoint administratif principal 1ère cl	C	4			4
Rédacteur	B	1			1
Attaché principal	A	1			1
<b>Total</b>		<b>10</b>			<b>10</b>

<b>Filière technique</b>				
Adjoint technique	C	10		10
Adjoint technique principal 2ème cl	C	7		7
Adjoint technique principal 1ère cl	C	5		5
Agent de maîtrise	C	2		2
Agent de maîtrise principal	C	2		2
Technicien principal de 1ère cl	B	1		1
Ingénieur	A	1		1
<b>Total</b>		<b>28</b>		<b>28</b>
<b>Filière animation</b>				
Adjoint d'animation	C	1,5		1,5
Animateur principal 1ère cl	B	1		1
<b>Total</b>		<b>2,5</b>		<b>2,5</b>
<b>Filière culturel</b>				
Adjoint du patrimoine principal 1ère cl	C	1		1
<b>Total</b>		<b>1</b>		<b>1</b>
<b>Filière social</b>				
Educateur territorial de jeunes enfants classe exceptionnelle	A	1		1
Agent spécialisé principal des EM 2ème cl	C	1		1
Agent spécialisé principal des EM 1ère cl	C	1		1
Agent social	C	0	2	2
<b>Total</b>		<b>3</b>		<b>5</b>
<b>Filière médico-social</b>				
Auxiliaire de puériculture territorial	B	2		2
		2		2
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>47,5</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
				<b>49,5</b>

Au Registre sont les signatures,  
Pour Extrait Conforme,

Le Maire,  
Ch. SANVOISTIN.

Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le 02.10.2024  
et de la publication ou notification  
le .....



Le Maire,